**Prévention des maladies parasitaires chez les ovins**

Les parasites sont divisés en parasites internes et parasites externes. Les parasites internes sont des organismes vivants qui se développent dans le pâturage et pénètrent dans le corps de l'animal après leur ingestion avec les herbes. Ils terminent leur cycle dans l'animal par la production des œufs qui seront rejetés avec les excréments de nouveau dans le pâturage pour reprendre le cycle. Ces parasites empêchent les ovins infectés de tirer profit des aliments ingérés, ils provoquent également des ulcères au niveau de leurs viscères et endommagent les voies respiratoires. Il est à signaler que les jeunes ovins sont plus vulnérables aux maladies parasitaires internes. Les parasites externes sont constitués notamment par des acariens qui vivent sur la peau de l’animal, ce qui provoque une gêne et des blessures pouvant être associé avec la chute de la laine .

Ces parasites causent beaucoup de pertes telles que le retard de croissance, la diminution de la production de la laine et même la mort. D’autres signes peuvent être observés comme la diarrhée, l’écoulement nasal, la toux et le manque d'appétit.

Pour la prévention des ovins contre ces parasites, les traitements nécessaires doivent être effectués à chaque saison de l'année avec l'assistance d'un vétérinaire, comme suit:

\* Début du printemps: effectuer le traitement contre les parasites des intestins et des poumons. Pour les jeunes ovins, il faut ajouter un traitement contre les ténias.

\* Le début de l'été: traiter contre les parasites intestinaux et pulmonaires et contre l’œstrose. Afin de traiter les poux et les acariens, les ovins peuvent être plongés dans un bain contenant une solution antiparasitaire.

\* Le début de l'automne: Au cours de cette campagne, les ovins sont traités contre les parasites des intestins, des poumons et du foie.

Il est recommandé de faire un traitement oral le matin après le lever du soleil et à jeun et de garder le troupeau à l'intérieur de la bergerie pendant 3 heures avant la distribution des aliments ou de les envoyer au pâturage. Si les ovins sont traités contre les ténias, ils doivent rester dans la bergerie jusqu'au soir afin d’éviter de contaminer le pâturage.